

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION 2024_124

Objet : Projet d'aménagement à 2x2 voies de la section Est de la RD 642 entre Strazeele et l'A25 sur les communes de Merris et Meteren - Avis dans le cadre de la procédure d'Autorisation environnementale

Séance du mardi dix sept septembre deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente

Présents (55) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Gilles DEVIENNE - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DUQUENOY - Marie-José DUPONT (Suppléante) - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHIEU - Catherine DEPELCHIN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Mark MAZIERES - Virginie DELESTRE - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Emidia KOCH - Christian BELYNCK

Procurations (20) :

Arnaud DEVILLEZ à Antony GAUTIER - Gaëlle LEFEVRE à Gilles DEVIENNE - Sophie SPATOLA à Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE à Philippe GRIMBER - Pierre GRANDGENEVRE à Brigitte GALLI - Marc DEHEELE à Joël VERMEULEN - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL à Céline SAUZEAU - Pascal DECOOPMAN à Didier TIBERGHIEU - Jean-Michel PLAETEVOET à Sandrine KEIGNAERT - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Elizabeth BOULET à Luc EVERAERE - Jérôme DARQUES à Nathalie DEBOUDT - Marie SANDRA à Roger LEMAIRE - Jean-Luc DEBERT à Jean-Luc SCHRICKE - Jean-Pierre BATAILLE à Jean-Luc BARET - Dorothée DEBRUYNE à Joël DEVOS - Elizabeth GRESSIER à Dominique JOLY - Cindy SCHRAEN à Pierre-Louis RUYANT - Anne VANPEENE à Valentin BELLEVAL

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 75

Secrétaire de séance : Frédéric JUDE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.


Le Président
Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION 2024_124

Objet : Projet d'aménagement à 2x2 voies de la section Est de la RD 642 entre Strazeele et l'A25 sur les communes de Merris et Meteren - Avis dans le cadre de la procédure d'Autorisation environnementale

La RD 642 entre l'autoroute A25 et Saint Omer est la partie nordiste de l'itinéraire historique reliant le littoral de la Manche à la métropole lilloise, en rejoignant l'autoroute A25 et en desservant au passage les agglomérations de Saint-Omer et d'Hazebrouck.

L'aménagement à 2x2 voies de la RD 642 entre Strazeele et l'autoroute A 25 est intégré dans le programme d'aménagement de l'itinéraire entre l'autoroute A 25 et l'agglomération de Saint-Omer et dont les objectifs principaux sont les suivants :

- Améliorer l'écoulement du trafic à moyen et long terme,
- Améliorer la sécurité des usagers de la route en supprimant les traversées d'agglomération et en renforçant :
 - La perception de la voie par l'utilisateur,
 - La qualité des échanges (perception et fonctionnement),
- Affirmer l'intérêt de cet itinéraire en tant que voie de liaison entre la métropole et le littoral,
- Aménager le territoire pour favoriser le développement économique local et l'attractivité régionale,
- Améliorer le cadre de vie des riverains notamment en matière de nuisances sonores,
 - Préserver l'environnement en limitant les impacts de la route, en particulier sur le réseau hydrographique de surface (qualité et débits des eaux) et portant attention aux mesures compensatoires qui seront mises en œuvre,
 - Intégrer l'aménagement routier dans son environnement naturel et humain par un traitement paysager de qualité.

Au regard de ces enjeux, le Département du Nord a décidé, dès le transfert de l'itinéraire, fin 2005, de porter le projet de mise à 2x2 voies de la RD 642.

L'objectif de l'aménagement est la mise à 2x2 voies de la RD642 entre l'autoroute A25 et Strazeele par la création d'une nouvelle infrastructure. Il s'agit d'une mise en sécurité de la voie actuelle, qui est une chaussée bidirectionnelle de 7 mètres, empruntée quotidiennement par 20 000 véhicules dont 10,3% de poids lourds.

Ce projet est la dernière phase d'aménagement de la RD642 entre Hazebrouck et l'autoroute A25 :

- Aménagement du contournement d'Hazebrouck en 1994 ;
- Déviation de Strazeele en 1996 ;
- Contournement de Borre et Pradelles (liaison Hazebrouck/Strazeele) mis en service en 2014 ;
- Aménagement Est de l'échangeur n°11 de l'autoroute A25 en 2015.

L'opération comprend :

- un tronçon de 3,5 km à 2x2 voies séparées par un terre-plein central reliant la déviation de Strazeele et l'autoroute A25,
- une voie de 1km, en chaussée bidirectionnelle avec bandes cyclables latérales, reliant la RD642 actuelle au centre de Strazeele pour la desserte des habitations riveraines, pour la circulation des engins agricoles, véhicules lents et modes doux,
- un giratoire pour compléter l'échangeur n°11 de l'autoroute A25,
- 4 ouvrages d'art pour le rétablissement des voies interceptées :
 - Le franchissement de la ligne LGV par le rétablissement de la RD642 actuelle ;
 - Le franchissement de la future 2x2 voies par le rétablissement de la RD642 actuelle ;
 - Le franchissement de la future 2x2 voies par le rétablissement de la rue de Flêtre ;
 - Le franchissement de la Méteren Becque par la future 2x2 voies ;
- 3 bassins routiers pour la rétention des eaux de la plateforme routière, le traitement et la régulation des débits de fuite avant rejet dans le milieu naturel. La faible perméabilité des sols et la présence de la nappe ne permettent pas d'envisager l'infiltration des eaux en sortie de bassin ;
- 900 mètres d'écrans de protection acoustique ;

• des aménagements écologiques et paysagers au titre de mesures correctives et compensatoires liées aux milieux naturels comme la création de 4 mares, la restauration de zones humides, de prairies permanentes et friches herbacées.

Dans le cadre de cette opération, une enquête publique est organisée, du 16 septembre au 16 octobre 2024, ayant pour objet la demande d'autorisation environnementale au titre du Code de l'environnement.

Conformément à l'article R. 181-38 du Code de l'environnement, la Préfecture du Nord sollicite un avis du conseil communautaire sur cette demande d'autorisation environnementale.

Il vous est proposé :

- d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale du Département du Nord pour l'aménagement à 2x2 voies de la section Est de la RD 642 entre Strazeele et l'autoroute A 25 sur les communes de Merris et Méteren,
- d'autoriser le Président à transmettre la présente délibération au Préfet du Nord dans le cadre de la procédure d'enquête publique.

Vote :

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 17 septembre 2024,
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,



Frédéric JUDE



Le Président,



Valentin BELLEVAL

